

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 mars 2021, 10h00

Membres en exercice : 12

Convocation : 03/03/2021

Affichage : 03/03/2021

L'an deux-mil vingt et un, le 10 mars à 10h00, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY-PORTRIEUX – PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de Thierry SIMELIERE, Président.

Etaient présents : Christine ORAIN, Erwan BARBEY CHARIOU, Jean-François VILLENEUVE, Sophie LA THUILLIERE, Yves-Jean LE COQUÉ, Patrice KERVAON, Valérie RUMIANO, Marie-Noëlle BROUAUX-MAUDUIT

Absents : Brigitte BLEVIN, Marcel QUELEN, Jean-Yves DE CHAISEMARTIN

Etaient également présents :

Philippe LOUESDON, Secrétaire général du Syndicat mixte

Jean-François RIAT, Directeur de la Régie autonome d'exploitation du Port d'Armor

Patrice BOYER, conseil départemental, police portuaire

Marie-Noëlle BROUAUX-MAUDUIT a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-02-001

Présents : 9

Représentés : 0

Votants : 9

Compte de gestion 2020 - SMSQPA

Le compte de gestion transmis par M. Le comptable public laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	105 955,70		-387 552,54	-281 596,84
Fonctionnement	409 205,73		91 405,31	500 611,04
Total	515 161,43		-296 147,23	219 014,20

Les résultats sont conformes aux résultats du compte administratif 2020.

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- *Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 du Syndicat mixte SAINT-QUAY port d'Armor, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,*
- *Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,*
- *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le compte de gestion produits par le Comptable public,*

Décide, à l'unanimité :

- **De prendre acte que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération n° 2021-02-002

Présents : 9

Représentés : 0

Votants : 9

Compte administratif 2020 - SMSQPA

Le compte administratif pour l'exercice 2020 laisse apparaître les résultats suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		409 205,73		105 955,70	0,00	515 161,43
Opération de l'exercice	366 093,32	457 498,63	635 165,32	247 612,78	1 001 258,64	705 111,41
TOTAUX	366 093,32	866 704,36	635 165,32	353 568,48	1 001 258,64	1 220 272,84
Résultats de clôture	0,00	500 611,04	281 596,84	0,00	0,00	219 014,20
Restes à réaliser		0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00
TOTAUX CUMULES		500 611,04	321 596,84	0,00	40 000,00	219 014,20
RESULTAT DEFINITIF	0,00	500 611,04	321 596,84	0,00	0,00	179 014,20

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le président désigne Yves-Jean LE COQUÛ, doyen d'âge, pour présider la séance lors du vote. Le président quitte la salle.

Le président de séance propose d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Président.

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu le compte administratif du Syndicat Mixte du Port d'Armor de l'exercice 2017 et l'affectation des résultats ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1^{er} janvier 2018 ;
- Vu la délibération DB 2021-02-001 concernant le compte de gestion 2020,

Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 8

Décide, à l'unanimité

- **d'adopter le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2020, tel que présenté par le Président.**

Délibération n° 2021-02-003 Présents : 9 Représentés : 0 Votants : 9

Affectation des résultats - SMSQPA

Section de fonctionnement

Excédent reporté 2019	409 205,73 €
Excédent de l'exercice 2020	91 405,31 €
Résultat définitif 2020	500 611,04 €

Section d'investissement

Excédent reporté 2019	105 955,70 €
Déficit de l'exercice 2020	- 387 552,54 €
Résultat de clôture 2020	- 281 596,84 €
Déficit des restes à réaliser 2020	- 40 000,00 €
Résultat définitif d'investissement 2020	321 596,84 €

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**

- De reporter une partie de l'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2020, soit **219 014,20 au chapitre 002** Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2021,
- D'affecter **281 596,84 au compte 1068** « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget primitif 2021,
- De reprendre le résultat de clôture, hors restes à réaliser, de la section d'investissement soit -- **281 596,84 au compte 001** déficit reporté en dépenses d'investissement du budget primitif 2021.

Délibération n° 2021-02-004 Présents : 9 Représentés : 0 Votants : 9

Autorisations de programme – actualisation - SMSQPA

Autorisation de programme « Ascenseur »

En raison du différé de réalisation de l'ascenseur du bâtiment de la SNP, il est proposé de prolonger cette autorisation de programme d'un an, jusque fin 2021.

Ascenseur	autorisation de paiement		Crédits de paiement
	AP initiale	vote 2021	2021
Dépenses	170 000,00	170 000,00	170 000,00
Recettes (FCTVA)	28 000,00	28 000,00	0,00
Solde	142 000,00	142 000,00	

Autorisation de programme « Aménagement des terre-pleins »

Les travaux liés au projet de réaménagement des terre-pleins sont achevés. Il est proposé de clore cette AP dont le bilan définitif s'établit comme suit :

Aménagement terre-pleins	autorisation de paiement					crédits de paiement
	AP initiale	AP v 2018	AP v 2019	modification 2020	AP v 2020	2020
crédits votés	2 071 652,00	2 151 271,00	2 245 629,00	-216 023,63	2 029 605,37	9 000,00

réalisations	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total
montant	7 533,36	415 967,56	1 320 768,22	219 459,54	56 876,69	2 710,08	2 023 315,45

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**

- de procéder à l'actualisation de l'autorisation de programme « ascenseur » tel que présenté ci-dessus
- de clore l'autorisation de programme « Aménagement des terre-pleins »

Délibération n° 2021-02-005 **Présents : 9** **Représentés : 0** **Votants : 9**

Budget primitif 2021 SMSQPA

Le projet de budget du syndicat mixte Saint-Quay port d'Armor pour l'exercice 2021 s'équilibre en dépense et en recettes de la manière suivante :

section de fonctionnement : 686 314,20 €

section d'investissement : 2 456 511,04 €

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Ce projet s'établit comme suit

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé du chapitre	montant	Chap.	Libellé du chapitre	montant
011	Charges à caractère général	47 800,00			
012	Charges de personnel	13 000,00	70	Vente de produits et prestations de services	28 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	74	Subventions d'exploitation	422 000,00
65	Autres charges de gestion courante	14 500,00	75	Autres produits de gestion courante	7 500,00
66	Charges financières	32 000,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	77	Produits exceptionnels	1 300,00
TOTAL DEPENSES REELLES		114 300,00	TOTAL RECETTES REELLES		458 800,00
023	Virement à la section d'investissement	177 014,20			
042	transfert entre sections (amortissement)	395 000,00	042	quote part subventions d'investissement transféré	8 500,00
TOTAL DEPENSES D ORDRE		572 014,20	TOTAL RECETTES D ORDRE		8 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		686 314,20	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		467 300,00
D002	RESULTAT REPORTE		R002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	219 014,20
TOTAL		686 314,20	TOTAL		686 314,20
Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Op.	Libellé de l'opération	montant	Op.	Libellé de l'opération	montant
OPFI	Opérations financières	1 907 000,00	OPFI	Opérations financières	1 884 496,84
dont	1641 - 16441 remboursement emprunt	313 600,00	dont	1641 - 16441 - emprunts	0,00
	16449 - opération de tirage	1 593 400,00		16449 - opérations de tirage	1 593 400,00
21	immobilisations corporelles	47 414,20			
003	Local administratif	2 000,00		10222 - FCTVA	9 500,00
008	ascenseur	170 000,00		1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	281 596,84
009	conteneurs enterrés - restes à réaliser	40 000,00			
TOTAL DEPENSES REELLES		2 166 414,20	TOTAL RECETTES REELLES		1 884 496,84
OPFI	Opérations financières	8 500,00	OPFI	Opérations financières	572 014,20
dont	040 - Amortissement des subventions	8 500,00	dont	021 - Virement de la section de fonctionnement	177 014,20
				040 - Amortissement	395 000,00
TOTAL DEPENSES D ORDRE		8 500,00	TOTAL RECETTES D ORDRE		572 014,20
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 174 914,20	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 456 511,04
D001	SOLDE D EXECUTION NEGATIF REPORTE	281 596,84	R001	SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE	
TOTAL		2 456 511,04	TOTAL		2 456 511,04

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4;

Vu le projet de budget présenté;

Décide, à l'unanimité

- d'approuver le budget primitif du syndicat mixte saint-Quay port d'Armor pour l'exercice 2021, tel que présenté

Le compte de gestion transmis par le comptable public fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture au 31/12/2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture au 31/12/2020
Investissement	199 841,53		-5 892,60	193 948,93
Fonctionnement	179 226,26		-42 728,77	136 497,49
Total	379 067,79		-48 621,37	330 446,42

L'ensemble des écritures concernant l'exercice 2020 est conforme à celui du compte administratif 2020.

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 du Syndicat mixte SAINT-QUAY port d'Armor, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte de gestion produits par le Comptable public,

Décide à l'unanimité :

- **De prendre acte que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

Compte administratif 2020 - RAE

Le compte administratif pour l'exercice 2020 laisse apparaître les résultats suivants :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		179 226,26		199 841,53		379 067,79
Opération de l'exercice	1 710 547,34	1 667 818,57	602 956,00	597 063,40	2 313 503,34	2 264 881,97
TOTAUX	1 710 547,34	1 847 044,83	602 956,00	796 904,93	2 313 503,34	2 643 949,76
Résultat au 31/12	42 728,77		5 892,60		48 621,37	
Résultat définitif		136 497,49		193 948,93		330 446,42

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, Erwan BARBEY-CHARIOU, président de la régie autonome d'exploitation quitte la salle.

Le président propose d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu le compte administratif du Syndicat Mixte du Port d'Armor de l'exercice 2017 et l'affectation des résultats ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1^{er} janvier 2018 ;
- Vu la délibération DB 2021-02-006 concernant le compte de gestion 2020,

Décide, à l'unanimité

- **d'adopter le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2020, tel que présenté par le Président.**

Affectation des résultats - RAE**Section d'exploitation**

Résultat reporté 2019 :	179 226,26 €
Résultat de l'exercice 2020 :	-42 728,77 €
Résultat de clôture 2020 :	136 497,49 €

Section d'investissement

Excédent reporté 2019	199 841,53 €
Déficit de l'exercice 2020	- 5 892,60 €
Résultat de clôture 2020	193 948,93 €
Déficit des restes à réaliser 2020	0,00 €
Résultat définitif d'investissement 2020	193 948,93 €

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**

- De reporter une partie de l'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2020, soit **136 497,49** au **chapitre 002** Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2021,
- De reprendre le résultat de clôture, hors restes à réaliser, de la section d'investissement soit – **193 948,93** au **compte 001** déficit reporté en dépenses d'investissement du budget primitif 2021.

Budget primitif 2021 RAE

Le projet de budget de la régie autonome d'exploitation du port de Saint-Quay port d'Armor pour l'exercice 2021 s'équilibre en dépense et en recettes de la manière suivante :

section d'exploitation : 1 842 670,66 €

section d'investissement : 532 957,64 €

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre.

Ce projet s'établit comme suit

Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
Opérations réelles		1 503 661,95	Opérations réelles		1 594 516,50
011	charges à caractère général	718 361,95	013	Atténuation de charges	20 000,00
012	Charges de personnel	591 000,00	70	Ventes produits et prestations	1 407 516,50
65	autre charges gestion	187 700,00	75	autres prod de gestion	165 000,00
66	Charges financières	3 100,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00			
o22	dépenses imprévues	1 500,00			
Opérations d'ordre		339 008,71	Opérations d'ordre		111 656,67
042	amortissements	227 352,04	042	quote part subvention transférée	111 656,67
o23	virement section investissement	111 656,67			
			oo2	Excédent antérieur reporté	136 497,49
Dépenses totales		1 842 670,66	Recettes totales		1 842 670,66

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Opérations d'ordre		111 656,67	Opérations d'ordre		339 008,71
040	Opération d'ordre entre section	111 656,67	040	Opération d'ordre entre section	227 352,04
			o23	virement section exploitation	111 656,67
Opérations réelles		421 300,97	Opérations réelles		0,00
16	Rembt capital dette	35 510,00	16	Emprunt	
20	immobilisations incorporelles	6 000,00			
21	Immobilisations corporelles	148 000,00			
23	Immobilisations en cours	231 790,97			
			oo1	Excédent antérieur reporté	193 948,93
Dépenses totales		532 957,64	Recettes totales		532 957,64

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4;

Vu le projet de budget présenté;

Décide, à l'unanimité

- d'approuver le budget primitif de la régie autonome d'exploitation du port de Saint-Quay port d'Armor pour l'exercice 2021, tel que présenté



**Le Président,
Thierry SIMELIERE**